

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/144**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

**SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 18 : ACQUISITION DE TERRAINS RUE DU CHANOINE GOLDSCHMITT**

Par courrier en date du 26 septembre 2016, la ville de SARRALBE fait part de son intention de se porter acquéreur des terrains cadastrés : section 41 parcelles n°45 et 47 d'une contenance totale de 11,44 ares le long du canal de la Sarre au prix de 60€ l'are, appartenant à Mme JESEL Jeanine.

Cette proposition ayant recueilli l'accord de Mme JESEL,

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Jean-Louis WEISS, adjoint au maire,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'acquérir les 2 parcelles cadastrées section 41 parcelles 45 et 47 d'une contenance totale de 11,44 ares au prix de 60 € l'are soit un total de 686,40 €,
- prend acte que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune,
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 29 octobre 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT